

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : CHITRY-LE-FORT

Date de convocation :  
20/09/2022Nombre de conseillers  
en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 01

Votants : 10

**Séance du 27 septembre 2022 à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire M. BOULEY Christian.

**Etaient présents :** M. BOULEY Christian, Mme DUMESNIL Sylvie, M. DURIF Joël, M. VOCORET Sylvain, M. FABRICI Vincent, M. DURVILLE Nicolas, M. FAULCONNIER Dominique, M. GIRAUDON Thibaut, Mme CHALMEAU Vanina et M. Fabrice JACQUOT.

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme CHALMEAU Elodie.

**Secrétaire de séance :** Mme Vanina CHALMEAU.

**N° 2022-33 : Instauration du Permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune**

Au regard des dispositions du Code de l'urbanisme et notamment son article R.421-27, il est souhaité soumettre à autorisation les démolitions sur l'ensemble du territoire de la commune, afin de conserver l'unicité des règles d'urbanisme sur le territoire de la commune, mais également d'assurer la préservation de certains éléments identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé au conseil d'instaurer le permis de démolir sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de soumettre à permis de démolir tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre partiellement inutilisable tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire de la commune de Chitry.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à CHITRY-LE-FORT, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Christian BOULEY*

